

Procès-Verbal d'une assemblée du comité des créanciers tenue le 15 novembre 2012 à 18h45, dans les bureaux du contrôleur, dans l'affaire du Plan d'Arrangement de 9130-5789 Québec Inc.

Présents:

Monsieur Pierre Marchand, Comité des créanciers  
Monsieur Philippe Racette, Comité des créanciers  
Monsieur Richard Milette, Comité des créanciers  
Monsieur Luc Lemay, représentant de 9130-5789 Québec Inc.  
Me Micheline Charbonneau, représentant le contrôleur et agissant à titre de présidente d'assemblée  
Monsieur Alexis Diaz, trésorier du Contrôleur  
Me Adrien Grimaldi, membre du Contrôleur, observateur

---

La Présidente constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée.

Me Charbonneau informe le comité de l'état actuel des finances de la débitrice à ce jour et des efforts faits par son administrateur pour renflouer les coffres de cette dernière afin de distribuer la totalité des sommes dues en vertu de l'ordonnance dans cette affaire. Elle indique que les sommes disponibles à ce jour sont encore insuffisantes pour satisfaire à l'ordonnance et informe le comité de l'intention de la débitrice d'acquitter 50% des sommes dues, moins les déductions à la source, sur le champ, au moment même de la présente assemblée.

Le comité se dit prêt à accepter un règlement partiel, à ce point-ci, à condition qu'un paiement final et complet des sommes dues en vertu de cette ordonnance soit effectué le ou avant le 30 novembre prochain à tous les créanciers concernés.

L'administrateur de la débitrice s'engage en ce sens et le comité accepte sa proposition.

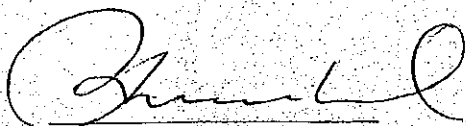
**En conséquence, il est résolu que:**

1. Le comité des créanciers accepte le règlement partiel et s'engage à distribuer aux créanciers, le jour même, les chèques qui lui sont remis par le contrôleur;
2. Le comité se résigne à accorder un délai au 30 novembre prochain à la débitrice pour effectuer la deuxième moitié du paiement aux créanciers concernés;
3. Le Contrôleur avisera promptement et préalablement le comité de tout imprévu ou délai liée à ce deuxième paiement.

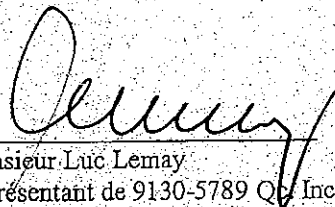
Il est entendu qu'aucune autre réunion spéciale entre le comité, le contrôleur et la débitrice ne sera requise si les résolutions de la présentes sont respectées.

N'ayant pas d'autres points à discuter, l'assemblée est levée.

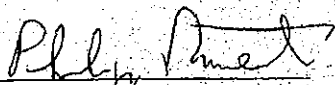
---



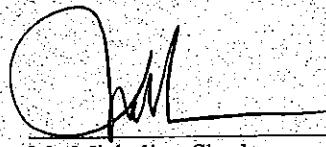
Monsieur Pierre Marchand  
Comité des créanciers



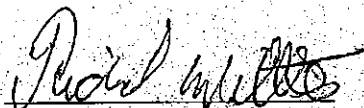
Monsieur Luc Lemay  
Représentant de 9130-5789 Qc, Inc.



Monsieur Philippe Racette  
Comité des créanciers



Me Micheline Charbonneau,  
Représentante du Contrôleur  
Présidente d'assemblée



Monsieur Richard Milette  
Comité des créanciers